



# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013

## Procès-verbal de séance

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Monsieur BOYER, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame FABRIANO, Messieurs FLAHAUT, BIANCHI, Mesdames HULIN, BAILLY, BERARD, Messieurs NIANE, LEON, VEY, Madame RIVAUX, Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS.

**PROCURATION** : Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame FANON pour Monsieur BISSON.

**ABSENTS** : Madame CORRON-DEFRANCE, Monsieur DIALLO, Madame MASSARD, Monsieur ATANGANA, Mademoiselle AGBO, Messieurs SIVA, CHEUCLE, Mesdames MAHE, MARTIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCLAU.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 04 décembre 2012.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **DECIDE à la majorité de 21 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS), D'APPROUVER** le Budget Primitif 2013 dont les balances se présentent comme suit et qui est annexé à la présente délibération,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 646 700 €	16 646 700 €
Investissement	2 736 200 €	2 736 200 €
<b>TOTAUX</b>	<b>19 382 940 €</b>	<b>19 382 940 €</b>

Que le présent budget est voté au niveau du chapitre sur les deux sections, que Monsieur le Maire est autorisé à engager, mandater, liquider les dépenses dans la limite des crédits inscrits aux chapitres budgétaires. (délibération n° 2012-01).

*Monsieur Borderies s'interroge sur la non présence de l'inscription budgétaire relative à l'acquisition des coques commerciales du programme Windsor.*

*Monsieur Bisson indique qu'une délibération relative à une demande de subvention auprès de la région est prévue sur le conseil municipal et que son obtention subordonnera l'acquisition.*

*Monsieur Dussillol demande des informations quant à la cession de la parcelle au profit de l'association des musulmans.*

*Monsieur Bisson indique que le délai de la promesse de vente a été prolongé jusqu'en avril au regard des délais complémentaires nécessaires pour l'obtention du permis de construire. Ainsi cette nouvelle date permet que le PC soit purgé de toute voie de recours.*

*Monsieur Borderies souligne la qualité de la présentation du budget mais trouve regrettable la non lisibilité du chiffrage des politiques publiques municipales.*

*Monsieur Legros remercie la municipalité pour les réponses apportées aux différentes questions soulevées lors de la commission unique. Il fait remarquer l'absence de chiffrage des potentielles conséquences de la réforme scolaire et aurait préféré son intégration dès le budget primitif. Il souligne, le coût estimé trop important de l'organisation de la fête de la ville, notamment au regard de la période de crise.*

*Monsieur Bisson indique que la fête de la ville représente un moment privilégié pour générer de la cohésion sociale et permet de développer des actions en faveur de la parentalité. Pour ce qui concerne la réforme scolaire, il précise que les étapes de concertation vont s'ouvrir prochainement et que le projet final n'est pas connu à ce jour, dès lors le chiffrage était trop prématuré.*

- **DECIDE à la majorité de 21 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS)**, la reconduction, pour l'année 2013, des taux de fiscalité directe comme suit : (délibération n° 2012-02)

✓	Taxe d'habitation	:	18,81 %
✓	Taxe foncière bâtie	:	30,72 %
✓	Taxe foncière non bâtie	:	65,97 %

- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 29 856 euros à la Caisse des Ecoles de Lieusaint, au titre de l'exercice 2013, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, article 657361. (délibération n° 2012-03)

- **DECIDE à la majorité de 23 voix pour et 1 abstention (Monsieur BORDERIES), D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement 202 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint, au titre de l'exercice 2013, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, article 657362. (*délibération n° 2012-04*)

**Monsieur Borderies maintient sa remarque relative à la non augmentation de la subvention municipale, dès lors que les prestations restent identiques et que l'augmentation ne couvre que la baisse des excédents antérieurs cumulés. Monsieur Bisson indique que la reprise de l'excédent est une opération budgétaire qui permet de lisser au mieux les besoins financiers et qu'il est de bonne gestion de pouvoir l'utiliser. Il indique que l'augmentation de la subvention communale couvre également des besoins complémentaires en matière de ressources humaines et une augmentation de la ligne afférente aux aides directes.**

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** le versement d'une avance sur subvention au bénéfice de l'association Ludo-Lieusaint à hauteur de 28 400 €, que cette avance viendra en minoration de la subvention à percevoir au titre de l'exercice en cours, Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013. (*délibération n° 2012-05*)
- **DECIDE à la majorité de 22 voix pour et 2 abstentions (Messieurs DUSSILLOL, LEGROS), D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la réalisation du projet « Fête de la Ville » et à déposer le dossier de demande de subvention afférent, **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2012-06*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** dans le cadre d'un second versement de la subvention Nouveaux Quartiers Urbains une aide financière auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 144 550€ HT pour l'acquisition et l'aménagement de deux coques commerciales dont le montant total s'élève à 289 100 € HT, qui auront vocation à accueillir des activités économique de type sociales et solidaires, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2013, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en Justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2012-07*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** de l'Etat, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **DIT** que le coût des travaux prévus se répartit comme suit :
  - 1 – Les opérations scolaires,
    - 1.1 - Mises aux normes des salles de classes et écoles (subventionnement à un taux de 30 % du coût plafonné à 143 300 € HT), Les travaux de mises aux normes des salles de classes et des locaux à déchets des écoles sont estimés à 90 897 € HT. La subvention sollicitée est de 27 269 €.
    - 1.2 – Travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité de la restauration scolaire – subventionnement à un taux de 30 % d'un montant maximum de 266 700 € HT, Les travaux envisagés par la commune se situent sur le restaurant scolaire Jules Ferry et sont estimés à 3 300 € HT. La subvention sollicitée s'élève à 990 €.
  - 2 – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers – subventionnement à un taux de 35 % d'un montant maximum de 85 700 €, Les travaux prévus sur le cimetière de la commune sont estimés à 10 080 € HT. Le montant de subvention sollicitée est de 3 528 €.
  - 3 – Les travaux d'accessibilité de la voirie et des espaces publics – subventionnement à un taux de 20 % d'un montant maximum de 100 000 €, Les travaux envisagés par la commune sur l'école Jules Ferry et les allées du cimetière sont estimés à 125 230 € HT. La subvention sollicitée est de 20 000 €.

**DIT** que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au budget 2013, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (*délibération n° 2012-08*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Lieusaint à signer la convention proposée par le Conseil Général de Seine-et-Marne pour l'attribution d'une subvention relative au fonctionnement de l'école multisports, ainsi que toute pièce relative à cette affaire. (*délibération n° 2012-09*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** la convention entre la commune de Lieusaint et le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart définissant les conditions de participation au coût de l'achat de l'orthophotoplan, **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant. (*délibération n° 2012-10*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, les postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

- EMPLOIS FONCTIONNELS :
  - 1 poste de Directeur (trice) général (e) adjoint (e) à temps complet,
- Filière TECHNIQUE :
  - 2 postes de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Filière ANIMATION :
  - 7 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 22 % d'un temps complet (35h),
- Filière CULTURELLE :
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 30 % d'un temps complet (20h).

**DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif. (*délibération n° 2012-11*)

- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** 2 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C, **D'ADAPTER** le tableau des effectifs en ce sens et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013, **DE PRECISER** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat selon les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec la Maison de l'emploi et de la Formation, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales, **D'AUTORISER** Le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville les conventions ainsi que tout document de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. (*délibération n° 2012-12*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation indemnité de garde crèche SNCF pour ses établissements petite enfance avec le département l'action sociale de la SNCF, et tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2012-13*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique dénommée HI-ME-EAJE-ALSH-2012 concernant la mise à jour des données relatives au fonctionnement et à la mise en ligne des disponibilités des places offertes par les structures d'accueil de la ville, et tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2012-14*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Lieusaint de signer la convention entre l'inspection de la circonscription de Sénart et la municipalité relative aux rencontres "danse musique 2013", ainsi que toute pièce relative à cette affaire. (*délibération n° 2012-15*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACCEPTER** la cession, à l'euro symbolique, au profit de la commune, de la parcelle cadastrée ZK 586 d'une superficie de 5 234 m<sup>2</sup>, en nature de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public, et correspondant à l'emprise de la rue de la Famille Cassini, rue Urbain le Verrier, la promenade de Vernet et de la promenade de Salces, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de cession afférent, **D'APPROUVER** le principe de classement de cette parcelle dans le domaine public communal. (*délibération n° 2012-16*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACCEPTER** la cession, à l'euro symbolique, au profit de la commune, des parcelles cadastrées ZK 876, ZK 882, ZK 884 et ZK 769 d'une superficie respective de 3 505 m<sup>2</sup>, 482 m<sup>2</sup>, 784 m<sup>2</sup> et 176 m<sup>2</sup>, en nature de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public, et correspondant à l'emprise de la rue Mercator, la rue des Portulans, la promenade de Vernet et de la promenade de Salces, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de cession afférent, **D'APPROUVER** le principe de classement de ces parcelles dans le domaine public communal. (*délibération n° 2012-17*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACCEPTER** la cession, à l'euro symbolique, au profit de la commune, des parcelles cadastrées ZK 789 d'une superficie de 873 m<sup>2</sup> et ZK 793 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, en nature de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public, et correspondant à l'emprise de la rue Mercator, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de cession afférent, **D'APPROUVER** le principe de classement de ces parcelles dans le domaine public communal. (*délibération n° 2012-18*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACCEPTER** la cession, à l'euro symbolique, au profit de la commune, de la parcelle cadastrée ZK 868 d'une superficie de 1 762 m<sup>2</sup>, en nature de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public, et correspondant à l'emprise de la rue Mercator, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de cession afférent, **D'APPROUVER** le principe de classement de cette parcelle dans le domaine public communal. (*délibération n° 2012-19*)
- **DECIDE à la majorité de 21 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS), D'APPROUVER** les termes de la nouvelle convention constitutive du groupement de commande pour l'entretien des terrains synthétiques, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. (*délibération n° 2012-20*)

*Monsieur Legros souhaite indiquer les raisons de son abstention sur cette délibération et spécifie sa désapprobation quant à la prise en charge par la commune de Lieusaint des frais afférents au fonctionnement du terrain de base ball. En effet il estime que le club en question n'est pas en lien direct avec la commune, possède une renommée plutôt sénartaise, et pense dès lors que le terrain devrait être pris en charge au niveau de l'intercommunalité.*

*Monsieur Bisson indique que l'intercommunalité ne porte pas à ce jour l'entretien des espaces sportifs dédiés au sport de bon et haut niveau, portés par les différentes communes en direct. Il cite en exemple le football à Moissy Cramayel.*

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 20

Fait à LIEUSAIN, le 31 janvier 2013

*Le Maire,*  
**Michel BISSON**